

Séance du 7 novembre 2019

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PÉRAULT S

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du cinq septembre deux mil dix-neuf. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Tarifications 2020**

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire propose de revoir la tarification des différents services que propose la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents services.

#### **2) Réfection du logement communal sis 7 rue du Réveillon**

Suite à la visite de la commission bâtiments du logement communal sis 7 rue du Réveillon et considérant que les menuiseries extérieures (fenêtres et volets) de ce logement sont vétustes, il devient nécessaire de les changer, considérant que ce logement n'est pas suffisamment ventilé, il est indispensable d'effectuer l'installation d'une VMC, Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée délibérante d'effectuer la réfection de ce logement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de retenir la société DUBOIS pour la mise en place de nouvelles menuiseries extérieures (fenêtres et volets) pour un montant total de 5 447,10 € HT soit 5 746,69 € TTC et la société B. MAURICE pour l'acquisition et l'installation d'une VMC pour un montant de 1 476,66 € HT soit 1 624,41 € TTC.

#### **3) Décision modificative N°3 de la section d'investissement du budget communal**

Monsieur le Maire indique aux élus la nécessité d'effectuer une nouvelle décision modificative de la section d'investissement pour quelques ajustements du budget communal pour les travaux suivants :

- l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'agent en charge de l'agence postale communale : 900,00 €
- la réfection du logement communal sis 7 rue du Réveillon : 7 371,10 €
- les travaux de voirie 2019 : 49 703,00 €
- l'acquisition de deux tables rondes et 12 chaises pour la garderie périscolaire : 919,39 €
- les emprunts : 6 863,00 €.

Monsieur le Maire propose la décision modificative N°3 du budget principal comme suit :

|             |                                                                   |               |
|-------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|
| D21312-138  | : Bâtiments publics – réhabilitation thermique du groupe scolaire | - 10 515,00 € |
| D21318-108  | : Matériel de bureau – Mairie                                     | + 900,00 €    |
| D21318-144  | : Bâtiments publics – Bâtiments                                   | + 372,00 €    |
| DI 2151-144 | : Réseaux de voirie - Voirie                                      | + 560,00 €    |
| DI 2152-144 | : Installations de voirie - Voirie                                | + 1 143,00 €  |
| DI 2183-104 | : Matériel de bureau et informatique – École                      | + 677,00 €    |
| DI 1641     | : Emprunts                                                        | + 6 863,00 €  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative N°3 de la section d'investissement du budget principal, présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

#### **4) Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « APPROLYS Centr'Achats »**

La centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS réalise des marchés publics pour ses 808 adhérents (chiffre connu mi-2019) dont la plupart sont des communes réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Les segments d'achat couverts par la centrale d'achats sont actuellement les suivants : énergie, vêtements de travail et EPI, fournitures de bureau, matériels informatiques, fourniture et maintenance d'extincteurs, contrôles réglementaires dans les bâtiments, sels de déneigement ou encore panneaux de signalisation... Chaque membre peut prendre part à un ou plusieurs achats via la centrale : il s'agit d'un service à la carte. En outre, grâce à la

convention de partenariat, l'adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS permet de bénéficier de tarifs privilégiés auprès de l'UGAP.

La centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS est ouverte à toutes les collectivités publiques et organismes privés se situant sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire. Il est proposé d'adhérer à ce GIP, pour un coût annuel de 50,00 €. La convention constitutive et le règlement intérieur sont joints en annexe. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CHOISIT** d'adhérer au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et indique qu'elle ne devra pas être utilisée systématiquement mais de façon intelligente et **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive et du règlement intérieur.

#### **5) Demande de subventions au titre du CRST et du TEPCV pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire**

Le Conseil Municipal, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** deux subventions, au titre du CRST et du TEPCV, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                 | Montant HT                                               | Recettes                | Montant HT        | Taux        |
|--------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------|
| Travaux<br>et honoraires | 276 458,50<br><br>(179 000,00<br>éligibles pour<br>CRST) | DSIL                    | 73 789,00         | 26,69 %     |
|                          |                                                          | TEPCV                   | 53 700,00         | 19,43 %     |
|                          |                                                          | Conseil Régional : CRST | 89 500,00         | 32,37 %     |
|                          |                                                          | Autofinancement         | 59 469,50         | 21,51 %     |
| <b>Total HT</b>          | <b>276 458,50</b>                                        |                         | <b>276 458,50</b> | <b>100%</b> |

## **II - AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **• Avenant 3 à la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour la télétransmission des actes de commande publique, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 à la convention @ctes pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de d'Indre-et-Loire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la dématérialisation notamment la convention avec un tiers de télétransmission figurant dans la liste de la Préfecture.

## **III - URBANISME**

### **• Droit de préemption simple pour la parcelle cadastrée ZN N°178 sise 5 rue du Réveillon**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section ZN N°178, sise 5, rue du Réveillon, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BÂTIMENTS PUBLICS**

#### **1) Garderie périscolaire**

Monsieur le Maire indique que depuis les vacances de la Toussaint, le local, anciennement dédié à la bibliothèque de l'école, entièrement rénové dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire, est opérationnel pour faire office de garderie périscolaire. Lors de la dernière réunion, il avait été mentionné que l'accès à cette garderie pour les parents se ferait par le petit portillon ou le portail au bas de la cour de l'école. Un éclairage public est donc nécessaire pour circuler à pied en sécurité. Monsieur le Maire indique que la société B MAURICE a proposé un devis, qu'il présente aux élus, comme suit : mise en place de sept nouveaux projecteurs avec détecteur de mouvement situés aux entrées de la cour, du gymnase, de la garderie périscolaire et de la cantine, pour un montant de 1 463,20 € HT soit 1 755,84 € TTC.

Il a également proposé un devis pour le remplacement des luminaires se situant à l'entrée du gymnase et de la sonnette de l'école pour un montant de 394,75 € HT soit 473,70 € TTC. Seul le devis pour l'éclairage de la cour de l'école est accepté à l'unanimité.

Aussi, il indique que pour un meilleur fonctionnement du service, les agents de la garderie

périscolaire souhaitent avoir un téléphone portable, ligne uniquement dédiée pour la garderie périscolaire. Monsieur David BARDON se chargera de créer un nouvel abonnement.

## **2) Chaufferie bois**

Monsieur le Maire indique aux élus que la société BRUNET est venue le mercredi 30 octobre 2019 effectuer la mise en route de la chaufferie bois. Aussi, Monsieur le Maire évoque que lors du prochain conseil municipal, il faudra effectuer le choix de l'entreprise pour la maintenance préventive de la chaufferie bois et du système de chauffage et ventilation de tous les sites.

## **3) Atelier communal**

Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise LARCHER aura terminé les travaux de réhabilitation du mur de l'atelier communal le vendredi 8 novembre 2019. D'ores et déjà, les élus à l'unanimité sont satisfaits des travaux réalisés. Aussi, Monsieur le Maire souligne que la subvention au titre du FDSR a été versée pour un montant de 10 291,00 € et rappelle que le coût total de l'opération est de 34 787,41 € HT soit un autofinancement communal de 24 496,41 € (70,42 %).

## **4) Panneau d'affichage**

Afin de pouvoir effectuer l'affichage obligatoire des documents administratifs, Monsieur le Maire informe les élus qu'il était nécessaire de modifier la plaque intérieure du panneau d'affichage de la mairie. Aussi, la municipalité a demandé à la société ATF de poser une tôle aimantée de couleur ardoise. L'intervention a été effectuée ce jour pour un montant de 110,00 € HT soit 132,00 € TTC.

## **URBANISME**

### **• Lotissement Le Hameau des Plaudières et Pièce de l'Enfer**

Monsieur le Maire indique aux élus que la vente définitive des lots N°3, N°5 et 6 du lotissement le Hameau des Plaudières et le compromis de vente pour le lot 1 de la Pièce de l'Enfer auront lieu le vendredi 22 novembre 2019 auprès de M Thomas CARATY, notaire à Sainte-Maure-de-Touraine.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **• Fibre optique**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique dans le département de l'Indre et Loire, la société TDF-Val De Loire Fibre, Maître d'Œuvre du déploiement du réseau fibre, a mandaté la société SMT pour la réalisation d'études et de travaux, qui installera entre autres une armoire fibre de couleur verte située dans les espaces verts, à l'angle de l'allée des Ormeaux et de l'allée des Noisetiers. Ce NRO (Nœud de Raccordement Optique) permettra le raccordement des abonnés au réseau FTTH (Fiber To The Home), qui offre un accès à un débit permettant à un même foyer de profiter simultanément de tous les usages multimédia. Aussi, Monsieur le Maire signale que l'armoire fibre est dépourvue d'éléments électriques, elle ne génère donc pas de bruit.

## **CIRCULATION ROUTIÈRE**

### **• Statistiques et synthèse des radars pédagogiques**

Monsieur David BARDON présente les statistiques du mois d'octobre 2019 des deux radars pédagogiques :

- pour le radar situé rue du 8 Mai 1945, il y a eu 12 000 véhicules entrants et 11 700 sortants. La vitesse moyenne a été de 47km/h en entrée de bourg et de 52 km/h en sortie.
- pour le radar situé rue de la Mairie, il y a eu 9700 véhicules entrants et 10 900 sortants. La vitesse moyenne a été de 44 km/h en entrée de bourg et de 48 km/h en sortie.

Il est intéressant de signaler que 90% des véhicules circulent à moins de 60 km/h.

## **ILLUMINATIONS DE NOËL**

L'installation des illuminations de Noël aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 et le démontage le lundi 20 janvier 2020 par l'entreprise INEO.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Syndicat de la Manse**

Le Syndicat de la Manse organise une réunion d'échanges sur les mares dans la campagne, le mercredi 20 novembre 2019 à 18h00 dans la salle des fêtes de SEPMES.

## **2) Cérémonie des vœux**

Après discussion avec le conseil municipal, la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30, dans la salle socioculturelle.

## **RÉUNIONS PUBLIQUES**

### **• SCOT**

Monsieur le Maire indique que les deux dernières réunions publiques avant finalisation du projet de SCOT sont prévues les lundi 26 novembre 2019 à 19h00, salle des Fêtes de BEAULIEU-LÈS-LOCHES et mardi 3 décembre 2019 à 19h00, salle des Fêtes d'ABILLY.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 5 décembre 2019 à 20h00.

La séance est levée à 22h50.